LA CATASTROPHE DE COURRIÈRES

Au puits n° 2

Le travail continue lentement à la fosse n° 2, à Billy-Montigny, et on pourra commencer rapidement que lorsqu'on sera arrivé à se rendre maître du grisou. On a encore, cette nuit, découvert deux cadavres sous un éboulement; ils ont été ramenés ce matin et inhumés ensuite avec ceux découverts hier soir.

La Commission des ingénieurs a communiqué ce matin la note suivante:

M. Dehéand, inspecteur général des mines, est parti ce matin pour Paris où il va conférer avec le directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des Travaux publics. Il a laissé la conduite et la surveillance des travaux de sauvetage à l'ingénieur en chef des mines, M. Léon. On a pu avancer cette nuit jusqu'à 8 mètres du feu. On a posé 300 mètres de tuyaux. On a repris le boisage aux 30 mètres et depuis à h. 30 du matin on refait les boisages du tronc, où se trouve le feu afin de permettre aux ouvriers de l'en approcher sans danger et de le combattre à la lance.

Un soldat du 33e parmi les victimes

Un soldat du 33e d'infanterie d'Arras, Désiré Isbled, de Méricourt-Corons, est actuellement recherché par ordre du colonel de son régiment, comme absent illégalement depuis le 11 mars, à la suite de l'expiration d'une permission de quinze jours.

Isbled, qui était mineur de profession, avait mis à profit cette permission pour retourner à la fosse où il est travaillait avant son service militaire. La veille de l'expiration de sa permission, samedi, à 4 h. 1/2, le malheureux soldat retourna en travail et y trouva la mort.

Après avoir constaté officiellement la disparition du mineur le jour de la terrible catastrophe, la gendarmerie en a avisé les autorités militaires.

La répartition des secours

Le Comité central de secours aux familles des victimes de la catastrophe de Courrières s'est réuni à la préfecture d'Arras, cette après-midi, pour classer les notes sur les familles envoyées par les mairies pour parvenir à la répartition des secours: il a été compté 441 victimes à Méricourt, 270 à Sallaumines, 118 à Billy-Montigny, 104 à Noyelles-sous-Lens, et pour vingt autres communes 141, soit au total: 1 034.

Les secours

— La souscription de la Presse parisienne atteint aujourd'hui 567 608 francs.

— A Cherbourg, la municipalité a voté une somme de 1000 francs.

Elle a décidé, en outre, d'organiser une quête à domicile. Une cavalcade aura lieu dimanche dans la même but.

— Le Conseil municipal de Beauvais a voté 500 francs.

—o—

Plusieurs souscriptions ont été ouvertes en Belgique en faveur des victimes de Courrières. Toutes donnent de beaux résultats.

Celle organisée par la légation de France à Bruxelles a produit jusqu'à ce jour 4 410 francs, celle organisée par la section bruxelloise de l'Association de la Presse belge 17 235 francs.

—o—

Les pupilles de l'école de préservation de Doullens (Somme) ont écrit au directeur de l'administration pénitentiaire pour lui demander, ne pouvant disposer de leur pécule, de les priver de dessert pendant un an afin de se procurer l'argent nécessaire à l'achat d'étoffes destinées à confectionner des vêtements aux orphelins de Courrières.

Le ministre de l'intérieur a fait savoir aux pupilles que elles ne seraient pas privées de dessert et qu'on leur fournirait toutes facilités pour l'exécution de leur généreux projet.

LA GRÈVE

51 276 grévistes

On compte ce matin [illegible] bassin du Pas-de-Calais 51 276 grévistes.

Dans les concessions de Courrières, Courcelles-Nord et Ostricourt [illegible] chômage est toujours complet.

Il en est de même dans les concessions de Nœux, Douvrin, Drocourt, Lens, [illegible]

Dans la concession de Béthune [illegible] compte un travail 70 ouvriers de plus environ.

Les grévistes font des patrouilles toutes les nuits et réquisitionnent les gens qu'ils rencontrent, les obligeant à se joindre à eux pour éviter ces promenades nocturnes, les [illegible] restent chez eux et le soir les estaminets sont déserts.

L'organisation des mineurs allemands vient d'informer les grévistes que M. Wissmann venait d'ouvrir pour faire des conférences et souscrire [illegible]

La [illegible] a été très mouvementée dans la concession de Bruay où les grévistes, venant du Lorgies, de Bruay, se sont portés en masse pour arrêter le travail.

La tentative a réussi qu'en partie, car il reste encore la moitié des ouvriers au travail, sauf à la fosse n° 3 où le chômage est complet.

Les mineurs de Marles, qui avaient continué le travail jusqu'à présent, ont refusé ce matin de descendre, ce qui augmente de 4 000 le nombre des grévistes.

La conférence annoncée à Nœux-les-Mines pour 4 heures n'a eu lieu qu'à 7 passées.

Environ 600 ouvriers s'étaient donné rendez-vous. M. Beugnet, conférencier, a fait connaître les revendications exposées à Paris, celles pour lesquelles il y a satisfaction; mais comme il juge que les résultats obtenus sont peu satisfaisants, il conseille le repos jusqu'à la décision du Syndicat.

En conséquence, il donne rendez-vous aux ouvriers aujourd'hui à 3 heures du soir pour recevoir à nouveau connaissance des décisions prises au Congrès de Lens cette après-midi.

Ce matin, les mineurs de Thiers (mines de Bruay), venus à la descente de la fosse Bleuse Borne d'Annin, ont empêché partiellement le travail.

Le capitaine de gendarmerie Pierre, de Sedan; le lieutenant Daffos, de Sezanne; le lieutenant Bobe, de Montmédy; 175 gendarmes appartenant à la 6e légion ont fournis par les Compagnies des Ardennes et du Jura, s'embarquent pour Valenciennes et Douai pour maintenir l'ordre aux grèves.

Le Congrès des mineurs se réunit à 2 heures à l'Hôtel de Ville, à Lens, sous la présidence de M. Basly.

D'après certains délégués, les concessions faites par les Compagnies seront repoussées et on proposera de consulter les mineurs par referendum sur l'acceptation ou le refus des concessions accordées.

Manifestation à Lens

Lundi après-midi, une manifestation, composée de 1 200 à 1 500 grévistes, s'est rendu devant le bureau des mines de Lens à l'heure de la rentrée des ateliers. Les mineurs ont empêché les ouvriers de pénétrer dans les bâtiments, et comme quelques-uns résistaient, des bousculades se sont produites, des coups de pied ont été échangés, mais la gendarmerie est intervenue et a dispersé les manifestants.

Réunion tumultueuse

Les grévistes se sont ensuite promenés dans les rues de la ville, drapeaux rouges en tête; l'un d'eux portait une pancarte où on lisait cette inscription:

A bas le pourcentage!
Nous demandons le travail à l'heure:
1 franc l'heure,
2 francs l'heure supplémentaires.

Une grande partie de ces grévistes, qui appartiennent à la Fédération syndicale, se sont rendus à la réunion organisée par la section du Syndicat Basly et leur arrivée y a causé des incidents tumultueux. Le bureau de la réunion a été forcé au milieu de la plus grande agitation. Les grévistes de la Fédération ont envahi l'estrade, où M. Beugnet, trésorier du Syndicat, qui devait exposer le résultat de l'entrevue de Paris, a pu achever son discours. Il a dû quitter la tribune. Après lui, M. Broutchoux, dont les partisans étaient en grand nombre dans la salle, a préconisé la fusion des deux organisations syndicales dans l'intérêt des revendications ouvrières.

A la fin de la réunion, l'assistance a décidé de refuser d'accepter les propositions des Compagnies et de continuer la grève jusqu'au triomphe des revendications que nous avons énumérées. Rappelons que ces revendications peuvent se résumer ainsi: huit heures de travail, 8 francs de salaire.

Une consultation individuelle

Le bruit court que la Compagnie des mines de Lens aurait l'intention de consulter ses ouvriers individuellement, et d'envoyer à domicile un bulletin de vote à ceux qui acceptent l'augmentation de 10 % et les autres concessions accordées dans l'entrevue de Paris.

LES MINEURS

DANS LA LOIRE

L'augmentation de salaires de 0 fr. 25 ayant déjà été accordée aux mineurs de la Péronière, le conflit est terminé.

Une réunion générale des mineurs des houillères de Rive-de-Gier a décidé l'envoi d'une délégation chargée de discuter leurs revendications avec les représentants de la Compagnie.

LE CONGRÈS DES MINEURS

Saint-Etienne, 20 mars. — Parmi les questions qui seront soumises le 28 mai au Congrès national des mineurs à Saint-Etienne, figurent les suivantes: loi de huit heures de travail, minimum et contrôle des salaires, accidents du travail, retraites et mission du mineur, nationalisation des mines et ardoisières, suffrage universel en matière économique, congrès international et secrétariat international.

LA SESSION

DES AGRICULTEURS DE FRANCE

M. le Dr Mitivié, président de la section de sylviculture, lit un rapport sur les exploitations forestières. Il termine en appelant l'attention des propriétaires forestiers de l'administration et des marchands de bois sur les avantages sérieux qu'il y aurait pour le maintien du prix des bois et la conservation des forêts à supprimer le bois de bûcheron.

M. Souchon, au nom de la section d'économie et de législation rurales, fait une communication relative à la création de caisses de compensation. Il entra dans quelques développements sur le fonctionnement de ces caisses, sur l'utilité que présenterait leur institution notamment pour le marché des sucres, et insiste sur la nécessité d'organiser des caisses de liquidation dans les Bourses de commerce où l'on fait des opérations à terme. Ces conclusions feront l'objet de l'examen du Conseil.

M. Lavollée, au nom de la section des relations internationales, traite dans un rapport très documenté du nouveau régime douanier récemment mis en vigueur dans l'empire d'Allemagne et de la convention commerciale franco-russe. Il montre que par suite de certaines dispositions du tarif allemand, beaucoup de nos produits agricoles sont frappés de droits très élevés alors qu'il nous soit possible de réclamer le privilège de la nation la plus favorisée qui nous a été concédé par le traité de Francfort. Quant à la convention franco-russe, elle n'est pas moins préjudiciable à notre agriculture.

M. Hitier fait une communication écoutée avec la plus vive attention, sur les nouveaux engrais azotés. Il débate par quelques développements sur les différentes sources auxquelles les végétaux puisent l'azote nécessaire à leur croissance, sur la nitrification et l'importance de cet élément pour la nutrition des plantes.

Celles-ci en consomment des quantités considérables. Les gisements de nitrate de soude du Chili fournissaient une grande partie de l'azote employé par notre agriculture, mais on prévoit que dans un certain nombre d'années, ils seront épuisés. D'autre part, l'ammoniaque que l'on tire de la houille ne suffit pas à faire face à tous nos besoins.

Dans ces conditions, on a dû se préoccuper de chercher de nouvelles sources d'azote et l'on s'est surtout appliqué à rendre l'azote atmosphérique utilisable comme engrais. Le problème semble aujourd'hui résolu; on est parvenu en effet à fixer en principe dans deux composés, la cyanamide et le nitrate de chaux qui paraissent appelés à rendre de grands services.

L'orateur donne des détails très complets sur la fabrication de ces produits. Ils ont déjà fait l'objet de plusieurs essais qui ont donné des résultats très encourageants, mais il faut attendre que les expériences qui doivent être entreprises cette année sur de grandes surfaces soient achevées, pour se prononcer sur leur valeur. Il termine en faisant ressortir les conséquences heureuses qui résulteraient pour l'agriculture de l'emploi de ces deux nouveaux engrais.

L'association de l'industrie et de l'agriculture françaises

L'Assemblée générale de l'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises s'est tenue, hier, sous la présidence de M. Meline.

A noter les vœux d'énergique protestation contre le projet voté par la Chambre sur les retraites ouvrières, contre le projet d'extension d'admission temporaire des blés, contre le projet tendant à établir [illegible] nominatifs dans les établissements industriels;

[illegible] réclamant le vote définitif, le plus tôt possible, de la loi sur la marine marchande;

[illegible] tendant au vote par la Chambre, de la proposition Waddington, votée par le Sénat, pour la régionalisation du travail;

[illegible] en demandant une loi qui proclame la responsabilité de l'Etat en cas de dommages causés par des troubles ou des grèves, s'il a omis de prendre les précautions nécessaires pour les prévenir, on a défaut des communes. MM. Touron et Dreux ont éloquemment parlé à ce sujet.

Des vœux sur nos relations avec nos colonies, la mise-arrêt des salaires, l'enseignement technique des apprentis, la culture du coton et du lin, le crédit agricole, la protection des assurances françaises sur la vie, etc.

Le soir a eu lieu un banquet auquel assistaient MM. Doumergue, ministre du Commerce; Noël, le comte de Saint-Quentin, Touron et Waddington, sénateurs; Dehussy et Morel, députés; Chapsal, directeur du commerce; Brunet, directeur des douanes; Tisserand, ancien directeur de l'agriculture, etc.

LES GRÈVES

Paris. — Les ouvriers en limes et parties similaires, au nombre de 300, occupés dans les maisons de Paris, viennent de se mettre en grève.

Ils réclament l'acceptation par les patrons des tarifs unifiés établis par le Syndicat ouvrier.

Les pourparlers engagés par le Conseil du Syndicat des ouvriers jardiniers, à la suite du vote du principe d'une grève générale de la corporation, avec trois des Chambres syndicales patronales, n'ont pas donné les résultats qu'il était permis d'espérer. Si les entrevues que les délégués ouvriers doivent avoir avec les deux autres groupements patronaux ne donnent pas de meilleurs résultats, il est probable que la cessation du travail sera fixée par le Comité du la grève à jeudi matin.

Puteaux (Seine). — La grève des ouvriers de l'usine électrique de Puteaux continue; mais, grâce aux mesures qui ont été prises, ses conséquences ont été en grande partie atténuées, au point de vue des services publics.

Marseille. — Les cochers de place, précédés du drapeau du Syndicat, se sont rendus hier à la préfecture pour protester contre un tarif municipal appliqué au taximètre, annonçant qu'ils se mettront en grève si satisfaction ne leur est pas donnée.

La grève des charpentiers de l'exposition coloniale continue.

Saint-Etienne. — 50 ouvriers mouleurs des forges de l'Horme et de la Buire s'étant mis en grève, samedi soir, à la suite de la décision du directeur les mettant aux pièces au lieu du travail à la journée, 250 autres ouvriers ont cessé hier le travail pour se solidariser avec eux.

TRIBUNAUX

L'AFFAIRE DU « LIBAN »

Enfin s'est terminée, après 8 audiences, devant la 1re Chambre du tribunal civil de Marseille, le procès civil intenté par les héritiers des malheureuses victimes de la catastrophe du *Liban* contre la Compagnie Fraissinet. Les survivants et les héritiers des victimes étaient défendus par Me Decori, qui, dans une brillante plaidoirie, s'efforça d'établir la responsabilité illimitée de la Compagnie de navigation. L'éminent avocat parisien a fait grand état d'un remarquable article paru dans le *Cosmos* sous la signature du commandant Rondel, et intitulé « La collision du *Liban* et les routes maritimes. » D'accord avec l'auteur, Me Decori conclut que la Compagnie Fraissinet devait tracer une route à son capitaine.

MMes Couve et Abram, avocats de la Compagnie Fraissinet, ont soutenu que la Compagnie était exonérée des fautes nautiques de son capitaine et que, libérés envers les victimes par l'abandon du navire et du fret selon l'article 216, alinéa 2, du Code de commerce, elle devait être déclarée irresponsable des négligences du commandant Lacoste.

MMes Talou et Autran se présentaient pour le capitaine Arneud, de l'*Insulaire*, et pour M. Luiggi, propriétaire de ce dernier navire.

M. Laffont, substitut du procureur de la République, a prononcé un réquisitoire vraiment remarquable; après avoir pris une à une les conclusions des avocats, il déclare que, en droit, la Compagnie Fraissinet doit être mise hors de cause.

Jugement à huitaine.

L'INVENTAIRE

EN PROVINCE

Le 10 mars un percepteur d'Allaire se mettait en route pour aller inventorier l'église de Saint-Gorgon. C'est une petite paroisse rurale du Morbihan, qui compte à peine 8 ou 400 âmes. Là, comme dans tout le département, les catholiques étaient venus à leur église pour s'opposer aux opérations. Mêlé tandis que dans le plupart des paroisses du Morbihan, la force armée a sagement évité les collisions, les 33 gendermes qui escortaient le percepteur à Saint-Gurgon n'ont pas eu le même tact.

Des ouvriers affirment les avoir entendus dire entre eux sur la route: « Nous nous jetterons, nous foncerons sur eux! »

Ils sont arrivés au village, formés sur cinq ou six rangs, chantant le *Ça ira* et le *Viens, poupoule*, dans lequel ils avaient mis des paroles insultantes à l'adresse des paysans.

Autour de l'église, tous les paysans de Saint-Gorgon, hommes et femmes, étaient massés. Ils attendaient fort paisibles quand on entendit dans le lointain le chant des 33 gendarmes. « Ils viennent! Les voici! » ce dit-on les uns aux autres. Et, immédiatement, une trentaine de jeunes gens, se prenant bras dessus bras dessous, à la manière bretonne, allèrent au-devant d'eux. A cinquante pas, les deux groupes furent en présence.

Que se passa-t-il alors? Les gendermes, pardant tout sang-froid ou voulant réaliser les encouragements qu'il s'étaient donnés le long de la route, foncèrent avec frénésie, frappant à coups de crosse des jeunes gens veous sans armes, sans moyens de défense et qui n'avaient pas songé à la possibilité d'une attaque.

La colère alors s'empare de la foule.

Les jeunes gens, brutalement traités, s'enfuient dans toutes les directions, reviennent immédiatement avec des bâtons et des pierres, et apercevant une vieille femme couverte de sang, une large blessure à la tête, ils se ruent sur les ebenteurs du *Ça ira*. « Tenez, disait la vieille, c'est celui-là qui m'a blessé, c'est celui-là. » Les paysans frappent sans pitié: deux gendarmes s'abattent, les autres sont plus ou moins atteints.

A ce moment, un commandement retentit: « Tirez vos revolvers! » Le maire l'entend, fend la foule: « Laissez-moi passer, crie-t-il, s'il y a un tué, ce sera moi. » Et il se précipite au-devant des gendarmes: « Au nom de la loi, ne tirez pas! — Qui êtes-vous? — Je suis le maire de la commune! » Les gendarmes relevèrent le canon du leur arme et insultèrent ce paysan.

« Venez, venez vite, ils vont tirer! » dit-on au recteur qui se tenait à l'autre extrémité de l'église où le percepteur devait se présenter et d'où l'on n'entendait que des clameurs confuses. Il accourt. La percepteur l'aborde aussitôt; « Avez-vous intention de protester, Monsieur le recteur? — Oui. — Me permettez-vous d'entrer dans l'église? — Non. — Alors, c'est fini », et emmenant le maire, le percepteur se dirige vers une meisnn voisine pour le signataire du procès-verbal.

Dès lors le recteur se trouva seul entre les gendarmes furieux et le foule surexcitée. Des altercations s'élèvent: les gendermes injurient les paysans en les traitant d'être livres at fanatisés: les paysans chantent des cantiques, les gendarmes braquent sur eux leur revolver et menacent de tirer: les paysans ehentent toujours. L'irritation des gendermes grandit; le recteur se jette au-devant d'eux et entr'ouvrent son manteau: « Puisqu'il vous faut du sang, leur dit-il, contentez-vous du mien; si vous êtes des hommes, tirez. » La foule regardait avec fureur. Ils ne tirèrent point; s'ils avaient commis ce crime, ils l'auraient tous expié sur place jusqu'au dernier.

Enfin le percepteur arriva; le sous-officier qui commendait, donna l'ordre de la retraite si la troupe disparut en emportant ses blessés. Il n'y ent pes de poursuite; on réussit à l'arrêter, et ce fut heureux, car elle eût dégénéré en une véritable boucherie.

Le maire, M. Audigue, qui avait reçu de le préfecture l'ordre de se trouver au bourg le 10 mers, où il a rempli un rôle de héros pacificateur digne de tous les éloges, vient d'être suspendu de ses fonctions, sous le prétexte qu'il a « pris part à la manifestation ». Devait-il prendre part à la sauvagerie d'une police surexcitée! De quei côté sont les coupables?

—o—

Dans le même département, le lendemain de ces brutalités, le percepteur Pe[illegible] se présentait à **Saint-Gravé**. La foule était autrement surexcitée qu'à Saint-Gorgon; et pourtant il ne s'est produit aucun désordre regrettable. La fouls armée de casseroles a conspué les francs-maçons: le percepteur s'est avancé jusqu'au recteur, a écouté les pretestations, mais a eu le bon sens de repartir aussitôt avec ses gendermes. On l'a suivi, on lui a fait comprendre qu'on ne désirait aucunement son retour et qu'on teoait à conserver soi-même con église sane inventaire, et c'est tout.

Dans le Morbihan, à **Limerzal**, population plus surexcitée encore. L'église est devenue une citadelle: à l'extérieur, deux barricades faites avec des poutres énormes; à l'intérieur, 2 500 fagots reliés par du fil de fer et des pieus, servent de contreforts aux portes et les rendent imprenables. D'autre part, une légion de vaillants s'est enfermée dans l'édifice et empêchere de pénétrer par les fenêtres.

Quant à la tour, elle ressemble à un gigantesque mausolée: à son sommet flotte, le long de la balustrade ajourée, un immense drep mortuaire; plus bas, au-dessus du portail, entre tenture de deuil encadrant cette inscription suggestive:

Les Juifs ont crucifié N.-S. Jésus-Christ
Au nom de la loi;
Les francs-maçons veulent le voler
Au nom de la loi:
Bientôt on nous couperait la tête
Au nom de la loi.
Mais nous ne le voulons pas!

Il est 9 h. 55. Toute la population est massée sur l'esplanada de l'église, lorsqu'apparaît le receveur des domaines. Aux centiques et aux glas funèbres succèdent les bon hou et les menaces..., les bâtons s'agitent, l'irritation grandit à chaque seconde; le vent lui-même se mel de la partie et disperse les papiers de l'agent qui est d'une pâleur extrême. Ce monsieur passe quatre longues minutes eur la place, et il s'empresse du regagner sa voiture. Un Breton le suit en balayant avec son chepean in trsoe de see pes! Il ne restera rien au pays de son passage!

A 10 heuree sonnsnt, arrivent 12 gendarmes. Le maréchal des logis s'avance à la rencontre du prêtre: « Monsieur le curé, je le vois, nous n'avons rien à faire ici. Notre vie est en danger; veuillez nous protéger contre le foule. — Oui, j'y consens à la condition que vous marchiez sens mot dire à me suite; la moindre imprudence de votre part ferait lever les triques et pleuvoir les pierree st peut-être les balles. » Et le recteur merche les bras levés et les meins étendnes à la tête des 12 gendermes ecis.

Dans la Finistère, à **Lampaul-Guimiliau**, jeudi, plus de 700 hommes et 600 femmes étaient massés autour de l'église. Les jeuoes gens se sont avancés pour défendre l'entrée de l'église lelesée ouverte. Et le percepteur a reculé. Patrone et ouvriere des tannories étaient tous là. Sur la porte de l'église était placé l'inscription: « Béni soit celui qui vient au nom du Seignaur! » Comme l'agant ne venait pas à ce nom-là, la foule a été loin de le bénir. Il s'est réfugié à la mairie. Au moment où il mettait le pied sur le seuil, uee vénérable pernonne put l'aborder, et lui présentant una croix: « Baisez donc ce Christ! » lui dit-elln. Sourire de l'agent. « C'est pourtaot votre Dieu! » M. Fougerolle se détourna. Sa mère, pourtant, le baisait et le lui faisait beiser jedis.

On le voit, c'est la conscience du people, c'est la conscience catholique qui est atteinte. Aucun gouvernement n'en triomphera. Qu'on connaîte Bismarck à cn eujet.

Thubœuf (Mayenne). — Cette petite paroisse de 800 habitants a héroïquement résisté à l'inventairn de son église, prescrit par le gouvernement maçonnique et blocard. Le 8 mars, le percepteur, accompagné de 17 gendarmes, recule devoit l'attitude menaçante de la population. Il revient le 13, avec 30 gendarmes et recule de nouveau devant les 500 paroissiens accourus au son du tocsin. Le lendemain, 5 gendarmes, profitant d'un jour de foire qui attirait à Lassay, un certain nombre d'habitants, viennent se poster aux portes, croyant bien être les premiers; mais les veilleurs les nvaient devancés, le tocsin sonne, et les gendarmes se retirent piteux, oh! piteux..... Le 16, arrive le percepteur escorté de 21 gendarmes et d'une compagnie d'infanterin. 500 catholiques arrivent à l'appel des cloches, armés de rudes gourdins, et bien décidée à rendrn coup pour coup. Le clergé, redoutant des bagarres sanglantes, demande le calme; une porte fortement barricadée est enfoncée et l'inventaire a lieu au milieu de l'indignellon générale.

Résoltat. Journées écrasantee pour le bloc, mais bien consolantes pour la cause catholique.

A **Berrunx** (Aisne), les portes restent fermées, malgré les ordres du maire, qui commando alors au crocheteur d'enfoncer le porte. L'emploi de le violence est constaté.

A **Vendenesse** (Saône-et-Loire), troisième tentative d'inventaire. A 6 h. 1/2, les gendarmes empêchent les fidèles d'entrer à l'église. A 7 heures sortent du train le commissaire Pierron, ceint de eon écherpe, deux agants du fisc, 25 gendermes à pied, le tout conduit par le maitre d'école de l'endroit.

Le maire, M. Guy de Velence, réquisitionné per le commiesaire pour ouvrir l'église lui répondit: « Les électeurs de ma commune ne m'ont pas élu pour feire une pareille besogne. » Sur son refus catégorique, le commissaire réquisitionna le cantonnier communnl qui refusa également, déclarant qu'il ne marcherait qua d'après les ordres de son maire. Du reste les témoins n'étaient pas loin. Le maître d'écols et son beau-frère étaient là.

La porte est attaquée; et après cinquante-deux minutes elle cède, brisée en mille morceaux. Alors agent, témoins, crocheteur, gendarmes se ruent sur le barricade de sacs de terre et pénètrent dans l'église, accomplissant leur bideuee besogne. M. le curé et son enfant de chœur sortirent alors de l'église où ils étaient retenus prisonniers et furent acclamés par les protestataires; durant l'opération, la foule chante des cantiques.

M. le maire vient d'être eupendu pour un mois pour « avoir refusé de prendre les mesures nécesseires pour assurer l'exécution de la loi au sujet de l'inventaire et s'être associé à une manifestation du protestation contre cette loi inique ».

Dovilla (Manche). — Superbe manifestation catholique. Lonsque l'agent s'est présenté, M. le curé l'a reçu au portail, suivi per les *deux tiers* de ses paroissiens, doet plus de 70 hommes. Malgré le calme recommandé, l'émotion était grande. L'agent a compris sans difficulté qu'il n'avait qu'à se retirer.

A **Prétot**, paroisse de 190 habitants, dans la Manche, une vingtaine d'hommes et une quarantaine de femmes ont empêché l'inventaire lundi.

Eqnémanville (Calvados). — A 1 heure, 150 personnes accueillent l'agent: « A bas les voleurs! Allez-vous-en! » Le percepteur regagne sa voiture, revient à 2 heures, entend la protestation de M. le curé, vivement applaudie par uee foule toujours grossissenta, et s'en ratourne eu plus vite. Les fidèles ont témoigné un esprit de foi udmireblo.

La Grande-Verrière (Seône-et-Loire). — Une foule de plue de 100 hommes et 200 femmes réunie sur la place de l'église attendait l'agent. Les portes de l'église nvaient été et sont encore eolidement verrouillées et barricadées avec des madriers. A l'extérieur, et en attendant l'nrrivée du percepteur, le curé, M. l'abbé Methieu, en eurplis, accomplit, eulvi d'une foule recneillie et ellencieuse, toutes les cérémonies du chemin de la creix.

A l'errivée de l'egent, M. le curé et M. de Montmorijlon lurent d'énergiques pretestations. Le percepteur, en affectaol de ne pas écouter la seconde, s'attira les colères de la fonle. Les gendermes au contraire ont eu beeucoup de tact.

A **Aglan** (Lot), déploiement inouï de forces Réfus d'ouvrir. Porta enfoncée.

A **Sivry-la-Perche** (Meuse), inventaire opéré de vive force, par surprise. Protestations et manifestations aussi énergiques que la semelne précédente. Lee catholiqnce ne peuvent se résigner à subir la plus humiliante des tutelles.

Dans la Girende, à **Gironde**, belle pretestation de M. André de Sengues, trésorier de la fabrique de Gironda. « Jusqu'à présent, dit-il, on inventoriait les biens de quelqu'un de mort ou de quelqu'un qui s'est déclaré en faillite..... Je ne sache pas que l'Eglise catholique soit ni l'un ni l'autre.... » A **Lamarque**, portes barricadées, un serrurier refuse du marcher, un second cembriole le porte de la sacrietie, mais les agents, à peine nntrés, sont expulsés par les fidèles. Ils reviennent le soir et accomplissent dans l'église vide leur triste besogne.

A **Arbanats**, portes fermées, le maire est absent, l'adjoint fait enfoncer les portes, sans écharpe et sans mendet; à **Puybarban**, portes fermées, sommations, à la treisième, M. la curé piece le clé dene la serrure et se retire, laissant les agents eens témoin.

Au Saulcy (Vosges), après une double irrégularité, cambriolege par un soldat du 3e chasseurs. Peuvre arméni pauvres chasseurs! à quelle besogne on vous emploie!

Fresnois-de-Muntagne (Meurthe-et-Moselle. — Après triple sommation, mercredi dernier, un serrurier ayant échoué dans la crochetage, les soldats enfoncèrent la porte.

A un momnnt donné, tous les soldats tournent le dos. Plusieure disent: « Nous ne voulons pas voir cela, il nous suffit d'entendre les coups. Ah! si nos mères nous voyaient! » Et dee yeux de ces braves petits troupiere tombent des larmes qui se mêlent à cellas des assistants. Et on affirme qun l'armén n'est pas employée à ces besognes!

A **Baynas** (Calvados), la receveur des domaines, unn premiera fois mis à la porte, revient par suprise buit jours après et cambriole les portes; il fait un semblant d'inventaire.

Les inveotaires continuent à émouvoir les populetions dens le Gera. Crochetages et souvent portes brisées. A **Strac** nt à **Saint-Germier**, les eotholiquee ont repoussé l'essaut de plusieurs brigedes de gendarmerie.

A **Montrnnd** et **Bessin** (Jura), evec le concours de dix brigades de gendarmerie, inventaire par effraction.

A **Savignac-sur-l'Isle**, crochetage, belles menifeetations, ou acclame les gendarmes; à **Bomma**, portes fermées; lo percepteur ramasse les clés dans la poussière; à **Sainte-Croix-du-Mont**, contre-manifestaots, eucun catholique ne coopère à l'inventaire; procession imprevisée, belles manifestations; à **Fargues**, portes crochetées en l'absence du curé et des fabriciens; à **Tizac-de-Galgun**, odieux cambriolage.

Bounay (Meurthe-et-Moselle). — Une compagnie du 37e fait le siège de l'église. Tocsin, protestatioos énergiques; un serrurier de Nancy ettaque à coups de hache la porte du la sacristie en eœur de chêne et qui, eu désespoir du commisseire, tient longtemps. Il feut enlever ensnite une barricade de fagots, puis attaquer une eeconde porte. A l'entrée des ageots, vives protestations. Une mère de famille qui prie, entourée de ses enfants, est prisé subitement d'une crise d'affreux désespoir en voyant que c'est son frère qui est l'un des témoins. Elle jette des cris lamentables; ses enfants qui songlotent parviennent à l'emmener. En passant, elle menace son frère qui baisse bonteusement la tête.

Oe brise une troisième porte, on cembriole armoires et coffre-fort, et la commissaire fait emporter une casserole et une bourse remplie d'un certain nombre de cailloux venus du champ d'Haceldama. Le pandore qui tient cela d'uee meln et eon sabre de l'autre est d'un comique achevé.

Saint-Just (Cantal). — 20 gendarmes à cbevel, en tenue de campagne, gardenl eujourd'hui même les abords de l'église pendant qua l'agent du fisc fait l'inventaire.

A **Saint-Maro**, dans in mémn canton, il y a eu le même déploiement de forces.

Dnns la Manche, à **Saint-Pallerin**, event la grand-messe, le 11 mars, la maire met une affiche paur inviter les gens sérieux à [illegible] chez eux.

Au prône, les choses sont superbement remises au point. Conséquence: toute la paroisse voulut assister à l'inventaire..... manqué. « Démission! Démission! » dit-on à M. le maire.

A **Saint-Lené-sur-Loran**, 400 personnes au moins gardent leur église. Agent correct, témoine, dunt l'un prend l'air moqueur. Huées formidables, protestation du curé en surplis et étole noire. Tocsin toute la matinée. Fuite de l'ageet.

L'instituteur vient regarder de loin. Sa femme et l'institutrice semblent narguer les protestataires de plus près. Ces dames récoltent des huées de toute la population, surtout des enfants des écoles!! Pierres lancées contre elles. La fureur de ces populations contre les inventaires dépasse tout ce qu'on a dit.

Daes in Savole, veillanta résistance à **Saint-Clair**, à **Dingy**, le percepteur, appuyé de gendermes, parlemente deux heures sans rieu ubtenir. On finit par céder à la force.

Dans la Nièvre, les inventaires de **Nolay**, **Champvoux**, **Saint-Aubin-des-Forges**, **Beaumont-la-Ferrière**, **Ravoau**, **Chaulgnes**, **La Celle-sur-Nièvre**, **Murlin**, **Narcy**, **Varennes-les-Narcy** et **La Marche** n'ont pu être exécutés.

On s'attend à una sérieuse résistance au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Les inventaires n'ont pn être faits à **Masuil la-Comtesse**, **Tronan-le-Grand**, **Petit-Mesnil** (Aube), où le tocsin avelt rassemblé la population.

Fuite éperdue de l'agent et des quetre cantonniers qu'il avait envoyés en cachette à **Bruc** (Ille-et-Vilaine).

A **Genas** et à **Arien-Quincien** (Isère), receveur d'eeregistrement, percepteur, gendarmes, gardechampêtre sont nn mouvement depuis quinze jours, ils ont trouvé portes closes. Les deux église sont fermées; toute la banlieue lyonnaise et les plaines dauphinoises sont ainsi mises pratiquement eu courant de la résistance.

Le cambriolage a été effectué à **Delus** (Doubs) dans des conditions particulièrement odieuses, avec effraction de 14 serrures, à 7 h. 1/2 du matin.

A **Munfort** (Drôme), l'église étant barricadée, l'inventaire n'a pu avoir lieu malgré la présence des gendarmes.

LES MANIFESTANTS EN PROVINCE

Langres. — Lorsque l'agent des domaines se présenta à Anrosey (Haute-Merne) pour les opérations d'inventaire, M. l'abbé Mouret, curé de la paroisse, refusa de livrer les clés.

Un ouvrier, brave catholique, fut requis pour ouvrir les portes. M. l'abbé Mourot l'avertit en quelques mots du droit qu'il avait de se refuser à la réquisition. Le commissaire Regnault dressn procès-verbal pour excitation à la révolte. Le tribunal n retenu l'inculpation du discours prononcé publiquement dans un lieu où s'exerce le culte et contenant une prévocation directe à la résistance aux lois et aux actee légaux de l'autorité publique. Il a condemné M. l'abbé Mourot à 100 francs d'emen de.

Montpellier. — Pour avoir dit à l'agent du fisc el à ses témoins: « Vous avez agi d'une façon ignoble! » M. l'abbé Julian, curé de Pardeilhan a été condamné à 50 francs d'amende.

Gannat. — M. François Pérennet, séminariste, a été condamné à 100 francs d'amende avec sursis pour outrages au maire de Sussat lors de l'inventaire.

Ancenis. — Pour outrages eux gendarmes, M. Auguste Cheuvin est condamné à 50 france d'amende.

Auch. — Le tribunal, après un réquisitoire du procureur, si aévère qun les assassine eux-mêmes n'on ont pas de pareil, condamne pour cris seditieux Mme Marie Combes à 200 francs d'amendn; M. Jules Ningres à six jours de prison et 100 francs d'amende.

M. Gaberrouilh, curé de **Saint-Sulpice-de-Guilleragues** (Gironde), a été condamné par lo tribunal correctionnel à trois jours de prison avec sursis el M. Champmas, directeur du journal catholique le *Girondin*, à huit jours de prison.

Lorient. — Le tribunal correctioneel de Lorient a prononcé les condamnations suivantes contre des manifestants aux inventaires: Goulias, forgeron, à Queven, huit jours de prison et 50 francs d'amende; Anne Dréano, entisinière à Quistinic, 50 francs d'amende; M. l'abbé Broustal, curé de Plouharnel, à huit jours de prison et 100 francs d'amende; Lépanse, instituteur libre à Plouharnel, 50 francs d'amende.

« Le Dr Roux, adjoint au maire de Lorient, poursuivi par M. l'abbé Diffon, curé de Merville, pour usurpation de pouvoirs, bris de clôture et violation de domicile, est acquitté.

La Roche-sur-Yon. — Le tribunal correctionnel de la Roche-sur-Yon vient de condamner MM. les abbés Jand, curé de Boissière-de-Montaigu, à quinze jours de prison; Laporte, son vicaire, à dix jours; Pilard, vicaire à Treize-Septiers, à quinze jours, inculpés au sujet de la défense de leure églises.

Ces peines se confondent avec la détention préventive.

Réjouissez-vous donc et prenez garde!

Réjouissez-vous parce que la mauvaise saison est terminée. Prenez garde parce que le printemps est une saison dangereuse. Au printemps, l'organisme a besoin d'un tonique, d'un léger stimulant: les pilules Pink sont le meilleur tonique. Au début du printemps on se sent faible — les pilules Pink donnent des forces. On manque d'appétit — les pilules Pink développent l'appétit. L'estomac est affa